



PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

DIRECTION DES COLLECTIVITES LOCALES
ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau de l'environnement et de la protection des espaces
Arrêté D3-2009 n°16

**Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
des bassins versants du Layon et de l'Aubance**

Commission locale de l'eau

Modificatif

ARRETE

**Le Préfet de Maine-et-Loire,
Chevalier de la Légion d'Honneur**

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 212-4 et R 212-29, R 212-30 et R 212-31 ;

Vu le décret n° 2008-1234 du 27 novembre 2008 relatif à la fusion des directions départementales de l'équipement et des directions départementales de l'agriculture et de la forêt dans certains départements ;

Vu l'arrêté interpréfectoral (Maine-et-Loire, Deux-Sèvres) D3-97 n° 1130 des 3 août et 4 septembre 1995 fixant le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux des bassins versants du Layon et de l'Aubance ;

Vu l'arrêté préfectoral D3-96 n° 903 du 10 septembre 1996 modifié portant création de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux des bassins versants du Layon et de l'Aubance ;

Vu l'arrêté préfectoral D3-2008 n° 626 du 4 novembre 2008 modifié portant renouvellement de la composition de ladite commission ;

Sur la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture,

ARRETE :

Art. 1^{er} : La composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux des bassins versants du Layon et de l'Aubance fixée à l'article 1er de l'arrêté préfectoral D3-2008 n° 626 du 4 novembre 2008 modifié est ainsi modifiée :

(les changements apparaissent en caractères gras)

1) Collège des collectivités territoriales et de leurs groupements et des établissements publics locaux (22 membres) :

Conseil régional des Pays de la Loire :

Mme Françoise MARCHAND

Conseil régional de Poitou-Charentes :

Mme Marie-André RUAULT

Conseil général de Maine-et-Loire :

M. Alain LAURIOU

Conseil général des Deux-Sèvres :

M. Pascal BIRONNEAU

Représentants nommés sur proposition de l'Association des maires de Maine-et-Loire :

M. Dominique NORMANDIN, maire de Faye d'Anjou

M. Alain GILLES, conseiller municipal de Chemillé

M. Jean-Pierre BODY, maire de Chanzeaux

M. Emmanuel GODIN, conseiller municipal de La Tourlandry

M. Michel LEBLOIS, adjoint au maire de Valanjou

M. Dominique DUMAY, adjoint au maire de Brissac-Quincé

M. Michel PATTEE, adjoint au maire de Doué-la-Fontaine

Mme Stella DUPONT, maire de Chalonnes-sur-Loire

M. Dominique PERDRIEAU, président du Syndicat mixte du bassin du Layon

M. Luc-Alain BERNARD, adjoint au maire de Nueil-sur-Layon

M. François PELLETIER, maire de Saint Jean des Mauvrets

M. Jean-Jacques DERVIEUX, conseiller municipal de Saint Lambert-du-Lattay

M. Philippe BODARD, maire de Mûrs-Erigné

M. Joseph SEPTANS, maire de Soulaines-sur-Aubance

M. Jean-Noël GIRARD, adjoint au maire de Vihiers

Représentant nommé sur proposition de l'Association des maires des Deux-Sèvres :

M. Gilles RAMPILLON, maire de Genneton

Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire Anjou Touraine :

M. Claude RIGAULT

Etablissement public Loire :

M. Roger CHEVALIER

2) Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (11 membres) :

Fédération de Maine-et-Loire pour la pêche et la protection du milieu aquatique :

M. Yves ELKOUBBI

Fédération départementale des chasseurs de Maine-et-Loire :

M. Laurent TERTRAIS

Fédération des Deux-Sèvres pour la pêche et la protection du milieu aquatique :

M. Joseph CORNUAUD

Syndicat professionnel des propriétaires fonciers ruraux de Maine-et-Loire :

M. Michel de TRESSEMANES-BRUNET de SIMIANE

Chambre d'agriculture de Maine-et-Loire :

M. Olivier LECOMTE

Chambre de commerce et d'industrie de Maine-et-Loire :

M. Raoul MONNIER

Fédération viticole de l'Anjou :

M. Olivier BRAULT et M. Alexandre CADY

Consommation Logement et Cadre de Vie - Union départementale 49 :

Mme Nicole CHUPIN

Sauvegarde de l'Anjou :

Mme Florence DENIER-PASQUIER

C.P.I.E. Loire et Mayes :

M. Christophe PITON

3) Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics intéressés (10 membres) :

le préfet de la région Centre, préfet du Loiret, coordonnateur du bassin Loire-Bretagne ou son représentant,

le préfet de Maine-et-Loire ou son représentant,

le préfet des Deux-Sèvres ou son représentant,

le directeur de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne ou son représentant,

le directeur régional de l'environnement des Pays de Loire ou son représentant,

le chef du Service régional de la protection des végétaux des Pays de la Loire

le délégué interrégional de l'Office National de l'Eau et des milieux aquatiques ou son représentant,

le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales de Maine-et-Loire ou son représentant,

deux représentants de la Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture de Maine-et-Loire

Art. 2 : Les autres dispositions de l'arrêté restent inchangées.

Art .3: Le Secrétaire Général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de Maine-et-Loire et des Deux-Sèvres et mis en ligne sur le site Internet www.gesteau.eaufrance.fr .

Fait à ANGERS, le 12 janvier 2009

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général de la Préfecture



Louis LE FRANC